

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Stephan PEY

Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 novembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRAS, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 28 octobre 2024

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRAS
- Stephan PEY, Vice-président de TERRA OSTRAS
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Corine CAZADE, conseillère municipale déléguée à la culture
- Kevin LANGLADE, conseiller municipal
- Jean-Pierre PETIT, Conseiller Municipal
- Michel CARRARA, Parc la Coccinelle
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Cyrille CARRERE, Agent immobilier
- Christel SANCHE, commerçante
- Paquito SANCHEZ, commerçant

Absents excusés :

- Ludovic DUCOURAU – donne procuration à Corinne GAUTIEZ
- Olivier PAINCHAULT – donne procuration à Corine CAZADE
- Sandra PEIGNON – donne procuration à Stephan PEY
- Grégory DEBORD

Le 26 août 2024, le comptable public de la SGC de BELIN BELIET nous a transmis une demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 155,42 € dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu pour des motifs divers :

Exercice	Référence	Montant	Motif de la présentation
2022	TITRE 134 – OUDRISS Ramzi	154,54 €	Combinaison infructueuse d'actes
2023	T 177 – LEBAUPIN Tony	0,88 €	RAR inférieur seuil de poursuite

En conséquence, je vous propose de bien vouloir :

- **ADMETTRE** en non-valeur la créance concernant M. OUDRISS Ramzi. Le crédit nécessaire sera prélevé sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » compte 6541 « Créances admises en non-valeur » pour un montant total de 154,54 €.
- **REJETER** de la liste d'admission en non-valeur la créance concernant M. LEBAUPIN Tony d'un montant de 0,88 € au motif suivant « éléments nouveaux permettant le recouvrement ».

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA

